

## CONSEIL MUNICIPAL D'EYBENS DU 3 MAI 2007

### 1/ DELIBERATION DE TRANSFORMATION DE POSTE :

Compte tenu des besoins du service et afin de permettre à un agent d'être nommé sur un grade de la filière technique, filière plus adaptée aux fonctions qu'il exerce depuis son récent changement de service, le Maire décide la transformation de poste suivante :

- suppression d'un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe et
- création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe. (catégorie C)

IB : 281 – 388

Votée à l'unanimité.

### 2/ DEROGATION PAR RAPPORT AU DECRET N°2000 –815 DU 25 AOUT 2000 RELATIF A L'AMENAGEMENT ET LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE.

L'entretien et la maintenance de la qualité de l'eau de la piscine municipale répondent à des contraintes liées au maintien d'un service public de qualité et à des exigences d'hygiène et de sécurité vis-à-vis du public. Les agents assurant ces fonctions interviennent chaque jour avant l'ouverture et après la fermeture de l'équipement. Ils pourront être amenés, de manière ponctuelle, en fonction des nécessités du service, à déroger aux prescriptions minimales définies dans le décret précité :

- soit en dépassant l'amplitude horaire maximale de 12 heures quotidiennes,
- soit en ne respectant pas la durée minimum de 11 heures de repos quotidien,
- soit en ne respectant pas la durée minimum de 35 heures de repos hebdomadaire.

Le Conseil Municipal autorise les agents assumant ces fonctions à déroger aux dispositions prévues par le décret n° 2000-815, pour des raisons incontournables de nécessités de service, pendant la période de fonctionnement de l'équipement, du 13 juin au 29 août 2007.

Votée à l'unanimité.

### 3/ Rectificatif de la délibération du 1<sup>er</sup> mars 2007 : 2/ transformation de poste : saisonniers piscine

Par délibération du 1<sup>er</sup> mars 2007 le conseil municipal a décidé de recruter les maîtres nageurs titulaires du BESSAN sur le grade d'éducateur APS 1<sup>ère</sup> classe et de rémunérer certains agents, compte tenu de leurs fonctions, sur le 2<sup>ème</sup> échelon du grade à savoir IB 410.

Il est nécessaire de rectifier l'indice brut : 410 et de le remplacer par : **IB 416** (nouvelle grille de rémunération applicable à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2006)

Votée à l'unanimité.

#### 4/DEPOT DES ARCHIVES ANCIENNES

En application des dispositions du Code Général des collectivités territoriales qui prévoit dans son article L-1421-8 que « les documents ayant plus de 100 ans de date, conservés dans les archives communales, peuvent être déposés par le Maire aux archives départementales après avis du Conseil Municipal », et du code du patrimoine article L 212-12.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder au dépôt des archives communales ayant plus de cent ans de date aux archives départementales : registres paroissiaux et état civil

Ce dépôt sera effectué aux conditions suivantes :

- 1) le dépôt ne constitue pas pour la commune un abandon de propriété et reste révocable.
- 2) Un état des pièces, dossiers et registres pris en charge par les archives départementales sera adressé à la commune par Mademoiselle la Directrice des Archives Départementales de l'Isère.
- 3) Les archives déposées seront accessibles au public et à tous services intéressés suivant le règlement intérieur des Archives Départementales.
- 4) Les Archives Départementales s'engagent à assurer la bonne conservation de tous les documents et pièces déposées.

Votée à l'unanimité.

#### 5/ Subvention frais de transports 2007

Conseil Municipal du 03/05/2007								
Dans le cadre de la convention qui lie les clubs de niveau régional à la ville, il prévu une participation aux frais de transports. Au titre de leur championnat respectif, il est décidé d'allouer à :								
VOITURES	Association sportive	Date	Lieu	Dép	dist Km A et R	Nb de sportifs	Montant	Montant total club
	Club Pongiste ( calcul sur % Eybinois 2006)	07/10/2006	Tassin	69	236	6	61,36	231 €
		21/10/2006	Montron les bains	42	382	6	99,32	
		21/10/2006	Eteaux La Roche	74	272	6	70,72	

			sur Foron					
		18/11/2006	Aix les Bains	73	152	6	0	< 100km
	<b>Handball N°1/2007</b>	13/01/2007	Groisy	74	242	16	125,84	<b>Total Handball</b>
		13/01/2007	Rumilly	74	200	16	104	

<b>BUS</b>	<b>Handball N°7/2006</b> ( calcul sur % Eybinois 2006)	18/11/2006	Aubenas	7	340	16	390,34	<b>1 307 €</b>
		14/10/2006	Colmar	68	500	16	343,47	
		18/11/2006	Beaune	21	500	16	343,47	
<b>Ces sommes sont prévues au compte 6574 – ligne aide aux frais de transports.</b>								

Votée à l'unanimité.

**6/Challenge de la ville d'Eybens BASKET BALL Club d'Eybens.**

Le Basketball club Eybens Poisat a organisé le 21 mai 2006 aux Gymases Roger Journet et Fernand Faivre le Challenge de la Ville d'Eybens. La somme n'ayant pas été versée au titre de l'exercice budgétaire 2006, le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 250 € -prévue sur la ligne 6574, Prix de la Municipalité- à cette association.

Votée à l'unanimité.

## **7/DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION CULTURELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE D'EYBENS ET LE CONSEIL GENERAL DE L'ISERE**

Afin de procéder à la réalisation des actions prévues dans la convention culturelle d'objectifs liant la Commune d'Eybens au Département, il est décidé de solliciter le Conseil général de l'Isère pour les subventions suivantes :

- |   |         |
|---|---------|
| - programmation de la saison culturelle de la Ville           | 8 000 € |
| - médiation culturelle  | 1 800 € |
| - actions de sensibilisation conduites par l'école de musique | 5 425 € |
| - actions autour de la lecture publique                       | 1 775 € |

soit une subvention totale de **17 000 €**.

Votée à l'unanimité.

## **8/CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CCSTI :**

Dans le cadre de l'Odyssée des savoirs, la Ville sollicite le CCSTI (Centre culturel scientifique technique et industriel de Grenoble) pour la co-organisation de conférences-débats, en collaboration avec les membres du groupe «Sciences et société». L'objectif de ces conférences-débats est de rapprocher le monde scientifique et le grand public et de développer la connaissance de sujets scientifiques qui sont aussi des enjeux de société.

La convention avec le CCSTI pour l'année 2007 prévoit une participation financière de la Ville, avec un 1<sup>er</sup> versement de 4 150 € à la signature de la convention et le versement du solde de 4 150 € à échéance de la convention en décembre 2007.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec le CCSTI.

### **CONVENTION DE PARTENARIAT**

N° 07116

#### **ENTRE :**

Mairie d'Eybens, dont le siège social est à Avenue de Bresson – 38320 Eybens représentée par Monsieur le Maire d'Eybens : **Marc Baïetto, dûment habilité aux fins des présentes, par délibération du Conseil Municipal du 03 mai 2007**

**D'une part,**

**ET :**

**Le Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle de Grenoble (CCSTI Grenoble)**, association de type « Loi 1901 » – SIRET 317 270 593 00013 - APE 913E – sis La Casemate, Place Saint Laurent, 38000 Grenoble, représenté par M. Laurent Chicoineau, Directeur, dûment habilité aux fins des présentes,

**D'autre part,**

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**Article 1 : Objet de la convention**

Dans le cadre d'un partenariat, la Mairie d'Eybens et le Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle de Grenoble (CCSTI Grenoble), engagent une collaboration pour la mise en place et le développement d'un programme de conférences-débats pour un public de non spécialistes dans la commune d'Eybens dans le domaine des sciences et techniques.

Programme culturel planifié de janvier 2007 à octobre 2007 (voir planning en annexe) et comportant l'organisation de 4 conférences-débats à l'Espace Culturel Odyssee.

Les engagements des deux parties et les modalités de ce partenariat sont précisés dans la présente convention, dans les articles 2 et suivants.

**Article 2 : Ethique**

Le partenaire s'engage à respecter l'objectivité et le pluralisme de la démarche du CCSTI Grenoble.

**Article 3 : Engagements du CCSTI Grenoble**

Dans le cadre de ce partenariat portant sur la mise en place et le développement d'un programme d'activités culturelles dans le champ des sciences et techniques, le CCSTI Grenoble se propose d'assurer :

- La mise en œuvre et le suivi du programme culturel :
  - o Participation aux réunions du groupe de pilotage du projet pour le choix des sujets des conférences
  - o Propositions d'intervenants correspondants aux sujets choisis
  - o Elaboration d'une fiche ressource par conférence (présentation de l'intervenant, mise en contexte du sujet, sélection bibliographique). 1 feuillet format A4
  - o Recrutement d'un animateur des débats et préparation de son intervention (cadre et problématisation du sujet, présentation des intervenants, repérage d'articles de référence, organisation des temps de parole, organisation des débats et relation avec la salle...)

- La rédaction d'un bilan d'opération avec les partenaires impliqués à fin 2007

#### **Article 4 : Engagements de la Mairie d'Eybens**

En tant que partenaire, les engagements de la Mairie d'Eybens porteront sur :

- L'élaboration et la mise en œuvre du plan de communication global de la manifestation (outils de communication, relations avec la presse), plan de communication qui sera soumis au CCSTI Grenoble pour avis.
- La mise en cohérence du projet avec les autres équipements culturels de la commune et la politique culturelle de la Ville d'Eybens
- L'organisation de la logistique d'accueil des intervenants et la prise en charge des frais de déplacements, hébergements, restauration...
- Une contribution financière à hauteur de TTC 8 300,00 € (HUIT MILLE TROIS CENTS EUROS) (voir annexe 1 budget) suivant l'échéancier de règlement ci-après :
  - 50% à la signature de la convention soit 4 150 €.
  - Le solde à échéance de la présente convention, soit 4150 € à fin octobre 2007.

Dès la signature de la présente convention par la Mairie d'Eybens qui s'engage à établir, le cas échéant, un bon de commande permettant la facturation de ce soutien à adresser au CCSTI Grenoble avec un exemplaire dûment paraphé et signé de la convention, le CCSTI Grenoble adressera à la Mairie d'Eybens – Avenue de Bresson – 38320 Eybens une facture, payable à réception, soit par chèque bancaire soit par virement bancaire sur le compte Caisse d'Epargne, domicilié à Grenoble, Code banque : 13825, Code agence : 00200, N° de compte : 08777141895, Clé RIB : 51. Une seconde facture sera émise par le CCSTI Grenoble à échéance de la présente convention pour le règlement du solde.

#### **Article 5 : Interlocuteurs et représentants du CCSTI Grenoble**

Le CCSTI Grenoble, pour l'exécution et le suivi de la présente convention, sera représenté par Monsieur Guillaume Papet, Directeur administratif et financier, pour les aspects liés au soutien financier et à la convention, et par Mme Jeany Jean-Baptiste, Responsable de l'Ingénierie culturelle, pour le suivi de projet.

#### **Article 6 : Interlocuteurs et représentants de la Mairie d'Eybens**

La Mairie d'Eybens, pour l'exécution et le suivi de la présente convention, sera représentée par M. Philippe Loppé, adjoint à la culture à la Mairie d'Eybens, pour les aspects liés au soutien financier et à la convention et par Mme Muriel Aldebert, Coordinatrice du projet « Odysée des savoirs » pour le suivi de projet.

**Article 7 : Durée**

La présente convention est conclue pour la durée et les besoins de la préparation des manifestations qui se dérouleront du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007 à Eybens. Elle prend effet dès sa signature et s'achèvera le 31 décembre 2007.

**Article 8 : Cas de force majeure**

En cas d'annulation de l'une des conférences pour des raisons de force majeure, les parties s'efforceront de trouver d'autres dates dans la limite de la date d'échéance de la présente convention.

**Article 9 : Résiliation**

**9.1** En cas d'inexécution de l'une quelconque des obligations par l'une ou l'autre des parties, la partie lésée pourra, après envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception d'une mise en demeure de respecter des obligations contractuelles, restée sans réponse après un délai de quinze jours à compter de sa réception, résilier les présentes, sans préjudices de dommages et intérêts.

En cas de résiliation aux torts du CCSTI Grenoble, le soutien financier de la Mairie d'Eybens lui sera intégralement restitué. En cas de résiliation aux torts de la Mairie d'Eybens son soutien financier restera acquis au CCSTI Grenoble.

**9.2** En cas de contestation portant sur l'interprétation ou l'application des présentes, les parties conviennent de rechercher par priorité une solution amiable. Si un accord ne pouvait être obtenu, les différends seraient alors soumis aux tribunaux compétents du tribunal de commerce de Grenoble.

Fait en trois exemplaires originaux le 3 Mai 2007.

Le Maire d'Eybens  
Marc BAIETTO

Pour le CCSTI de Grenoble  
Laurent Chicoineau



**Projet « Odysée des savoirs » Ville d'Eybens**  
**Etude de coût / Planning**

	Prix unitaire	Prix total
<b><i>Suivi de projet : co-organisation de 4 conférences/débats</i></b>		
Participation aux réunions du groupe de pilotage, choix des sujets Repérage, contact des intervenants Elaboration d'une fiche ressource par conférence Bilan d'opération <i>Sous-total 20 jours de travail</i>	370,00	7 400,00
<b><i>Recrutement d'un animateur de débats</i></b>		
<i>Sous-total pour 3 interventions</i>	300,00	900,00
	<b>TOTAL</b>	<b>8 300,00</b>

**Programme "Odysée des savoirs" - Année 2007**

Janvier	Mars	Mai	Octobre
Conf. Intro.	Conf. Pétrole	Conf. Cerveau	Conf. Médicament

**9/APPEL A CONTRIBUTION LANCE PAR LA METRO DANS LE CADRE DU LABEL « SCIENCES ET DEMOCRATIE ».**

La Ville d'Eybens souhaite répondre à l'appel à contributions lancé par la Métro, autour du thème « La ville, la science et la vie ».  
 Les initiatives communales retenues recevront un appui financier et logistique de la Métro dans le cadre du label « Sciences et démocratie ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal répond favorablement à l'appel à projets de la Métro et sollicite son appui financier dans le cadre du cycle de conférences de « l'Odysée des savoirs ».

**11/AIDE AU FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE DE JEUNES EYBINOIS**

Certains jeunes de la commune ont choisi la voie de l'apprentissage pour orientation professionnelle.

Leur formation est dispensée dans des domaines très spécialisés comme la menuiserie, la maintenance de matériel agricole, l'aménagement du territoire, l'élevage, la polyculture... Ces apprentissages demandent aux établissements de disposer de moyens toujours performants et les mieux adaptés à l'enseignement.

Les Directeurs de la MFR de CROLLES, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, du lycée Pravaz, du Lycée Professionnel Thomas Edison, de la MFR de Vif et du Lycée de l'enseignement agricole privé de Châbons sollicitent la ville pour aider au financement de l'apprentissage des jeunes eybinois scolarisés dans leur établissement

Il est décidé d'attribuer pour chacun des établissements suivants la somme de :

- MFR CROLLES : 50 €
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat : 100 €
- Lycée Pravaz (Pont de Beauvoisin) : 50 €
- Lycée Professionnel Thomas Edison : 200 €
- MFR de VIF : 150 €
- Lycée de l'enseignement agricole privé « le Vallon » : 50 €

Ces sommes sont prévues sur le budget de la direction vie scolaire – ligne 6574 (subventions de fonctionnement).  
Votée à l'unanimité.

### **12/DEMANDE DE SUBVENTION GREN'EST**

GREN'EST est une nouvelle association Eybinoise pour la promotion des échanges culturels entre la France et l'Europe de l'Est.

Cette association s'est déjà impliquée dans la vie Eybinoise en faisant une démonstration de danses des pays de l'Est lors du Marché de Noël 2006.

Une exposition artistique des peintres slovaques de renom aura lieu à l'Odysée du 2 au 12 mai prochain.

Afin de soutenir cette nouvelle association Eybinoise dans son fonctionnement, et dans l'organisation de cet évènement, il est décidé d'attribuer à celle-ci, une subvention d'un montant de **150 €**.

Cette somme est prévue sur le compte 6574 - ligne réserve.  
Votée à l'unanimité.

### **13/DEMANDE DE SUBVENTION LIGUE DES DROITS DE L'HOMME**

La section de Grenoble de la Ligue des Droits de l'Homme œuvre depuis de nombreuses années dans l'agglomération grenobloise. Elle participe régulièrement à des actions réalisées dans la commune d'Eybens, telles que la votation citoyenne ou des expositions, et reste disponible pour d'autres actions à la demande de la ville.

Afin de soutenir cette association à poursuivre ses missions, il est décidé d'attribuer à celle-ci une subvention d'un montant de **120 €**. Cette somme est prévue sur le compte 6574 - ligne réserve.

Voté par 2 non, 26 oui sur 28 votants.

#### **14/Convention de service pour animation sur le marché.**

La municipalité a souhaité que les habitants puissent bénéficier d'un service commercial de proximité en appuyant la création d'un marché en avril 2005. Pour dynamiser ce marché, deux animations annuelles ont été programmées, une première qui a lieu le 28 mars 2007 et la seconde pour le mois d'octobre, le mercredi de la semaine du goût.

Mme Caroline RIVIERE, cuisinière formée en diététique, salariée de T.U.P.S. (Trait d'Union Parole Santé) propose aux commerçants une recette originale qu'elle prépare chez elle et présente à chaud sur le marché le jour de l'animation, avec son propre matériel de cuisson et en se déplaçant avec son véhicule.

Il a été accordé un budget annuel de 2000 €uros pour la réalisation de ces animations. Un cofinancement sur le FISAC de la METRO sera sollicité pour la seconde.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de service avec le dispositif intercommunal des CCAS de Pont de Claix et Echirolles, Trait d'Union Parole Santé (T.U.P.S) représenté par le Président du CCAS d'Echirolles, Monsieur Renzo SULLI.

Votée à l'unanimité.

**CONVENTION DE SERVICE  
POUR DEUX ANIMATIONS SUR LE MARCHÉ D'EYBENS**

**ENTRE**

Le dispositif intercommunal des CCAS de Pont de Claix et Echirolles, **Trait d'Union Parole Santé**, représenté par **le président du CCAS d'Echirolles, Monsieur Renzo SULLI**, ci-après dénommé "T.U.P.S."  
**d'une part,**  
**Et**

**La commune d'Eybens**, représentée par **son Maire, Monsieur Marc BAIETTO**, ci-après dénommée "la commune".

**A ETE CONVENU CE QUI SUIT**

**Article I – OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION**

La présente convention a pour objet de mettre à la disposition de la ville d'Eybens, les services de Mme Caroline RIVIERE, cuisinière formée en diététique, salariée de T.U.P.S. pour deux opérations d'animation sur le marché de la commune, une première prévue le 28 mars 2007 et la seconde sur le mois d'octobre, le mercredi de la semaine du goût.

La convention prend donc en compte les interventions sur le domaine public et en particulier sur le marché, situé sur le parking de l'Odysée, avenue Pierre Mendés France à Eybens.

Pour T.U.P.S., il sera établi une facture pour chaque animation, à l'ordre de la commune, signataire de la convention, reprenant le détail de l'intervention.

**Article II –**

T.U.P.S. déclare être dûment assurée envers les tiers pour les opérations qu'elle est susceptible de pratiquer à l'occasion de ces animations, et prend à sa charge la responsabilité des dommages qui pourraient survenir au cours de ces interventions.

**Article III –**

L'intervention de T.U.P.S. sera reliée à une promotion de "la santé en mangeant" : les aspects équilibre alimentaire, éducation à la santé, découverte des goûts, de fruits et légumes, l'esprit critique pour comprendre les aliments, qualité et plaisir nutritionnel ...

Elle sera également reliée à des produits que les commerçants veulent promouvoir, cela nécessite une visite et un échange d'informations avant la composition des recettes.

#### **Article IV –**

Pour chaque intervention, Mme Caroline RIVIERE s'engage à rechercher et présenter aux services de la commune, quatre recettes, dans lesquelles rentrera un maximum d'ingrédients que les commerçants du marché entendent promouvoir.

Une de ces recettes sera retenue en partenariat avec les commerçants.

Pour celle-ci, Mme Caroline RIVIERE s'engage à la préparer en amont chez elle et la présenter à chaud, sur le marché le jour de l'animation, avec son propre matériel de cuisson et en se déplaçant avec son véhicule.

#### **Article V –**

Le jour de ces animations, Mme Caroline RIVIERE devra être présente de 7h30 à 12h30, soit pour un total de 5 heures.

Durant cette période, la commune détachera un de ses agents, pour co-animer avec Mme Caroline RIVIERE, cette demi-journée et l'aider dans l'installation et le démontage de son stand.

#### **Article VI –**

Le coût de chacune de ces animations dépendra du type et de l'ampleur de l'action visée, pour un volume horaire total compris entre 9 heures et 12 heures et pour un coût horaire chargé de 20 euros.

#### **Article VII –**

Les parties signataires s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout problème rencontré dans l'application de la présente convention.

En cas de litige persistant, celui-ci sera porté devant le Tribunal Administratif.

Fait le 03 mai 2007

Le Président du CCAS d'Echirolles

Renzo SULLI

le Maire de la Commune d'Eybens

Marc BAIETTO

### **15/CONSTRUCTION DE LOGEMENTS FINANCES A L'AIDE DE PRETS AIDES PAR L'ETAT SUR LA PARCELLE CADASTREE AV0204 – 6 AVENUE DE BRESSON.**

La commune envisage la réalisation d'une construction de trois logements financés à l'aide de prêts aidés par l'Etat, sur une partie de la parcelle cadastrée AV0204 dont elle est propriétaire.

Le Conseil Municipal :

- décide de confier à l'OPAC 38 la réalisation d'un projet de construction de trois logements et de l'autoriser à déposer une demande de permis de construire ;
- autorise l'OPAC 38 à pénétrer sur le terrain ainsi que les techniciens mandatés par l'OPAC 38 pour effectuer les études préalables nécessaires (lever topographique, étude de sol...) ;
- consent à une cession gratuite de terrain à l'OPAC 38 (ou par bail à construction à titre gratuit d'une durée de soixante ans) ;
- prend acte du choix de l'architecte en la personne de Atelier A et son équipe d'ingénierie ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer toutes pièces ou actes nécessaires à cette réalisation.

Votée à l'unanimité.

### **10/CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE – PROGRAMMATION 2007**

Favoriser la mixité sociale, développer la gestion urbaine et sociale de proximité et étendre l'accès aux services, promouvoir la réussite de l'école à l'emploi, aider à la prévention de la délinquance, à la sécurité et à l'aide aux victimes, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (2007-2009) affirme des objectifs bien définis. Objectifs qui s'articulent avec des actions qui prennent en compte la lutte contre les discriminations, l'accès à la santé, le développement des pratiques culturelles et les activités physiques et sportives, ainsi que la participation active des habitants. Eybens et ses partenaires s'inscrivent dans ce schéma.

Dans ce cadre, la ville a reçu notification des subventions octroyées par les différents partenaires signataires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à demander le versement de ces différents soutiens financiers.**

Il s'agit des actions suivantes :

AXES/FINANCEURS	ETAT	REGION	CONSEIL GENERAL	METRO	AUTRES
<b>Axe 1 : Habitat – Cadre de vie</b>					
<i>Action portée par CLCV 38 :</i>					
<b>Soutien à la consolidation de l'association « Collectif des locataires d'Eybens » et accompagnement formatif des copropriétaires des Ruires.</b>				5 600 €	
<b>Coût : 9 300 € - Demande : 5 600 €</b>					
<i>Action portée par SCIC Habitat Rhône Alpes :</i>					
<b>Maintenance réfection des halls d'entrée.</b>				9 840 €	
<b>Coût : 70 000 € - Demande : 9840 €</b>				(A.G.C.P)	
<b>Axe 2 : Accéder à l'emploi, poursuivre le développement économique local</b>					
Pas de fiche déposée.					

AXES/FINANCEURS	ETAT	REGION	CONSEIL GENERAL	METRO	AUTRES
<b>Axe 3 : Réussir son parcours éducatif et son projet de formation</b>					
<i>Action portée par la ville :</i>					
<b>Projet Educatif Local :</b>					
<b>Coût : 112 075 € - Demande : 10 000 €</b>					
<i>Action portée par la ville :</i>					
<b>Actions de sensibilisation à la citoyenneté et la démocratie pour les collégiens.</b>					
<b>Coût : 1920 € - Demande 700 €</b>					
<i>Action portée par AILE :</i>					
<b>Lire sans frontières :</b>	2 000 €			2 000 €	
<b>Coût : 12 882 € - Demande : 4 582 €</b>					
<i>Action portée par AILE : DISPOSITIF DRE</i>					
<b>Aide aux devoirs – La fiche sera déposée en avril.</b>					
Coût : € - Demande : €					
<b>Axe 4 : Concourir à la prévention collective et à la sécurité publique</b>					
<i>Action portée par le SICE :</i>					
<b>Programme d'actions sécurité routière :</b>					
<b>Coût : 12 216 € - Demande : 2 300 €</b>					
<i>Action portée par le SICE :</i>					
<b>Programme d'actions pour une meilleure prise en compte des difficultés des jeunes :</b>					3 000 €
<b>Coût : 17 270 € - Demande : 4 150 €</b>					
<i>Action portée par le SICE :</i>					
<b>Conseil Intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.</b>	10 000 €				
<b>Coût : 32 440 € - Demande : 13 000 €</b>					

AXES/FINANCEURS	ETAT	REGION	CONSEIL GENERAL	METRO	AUTRES
<b>Axe 5 : Faciliter l'accès aux soins et aux dispositifs de santé publique, favoriser la prévention</b>					
Pas de fiche déposée.					
<b>Axe 6 : Favoriser la participation des habitants</b>					
<i>Action portée par la Ville :</i>					
<b>Immeubles en fête.</b>					
<b>Coût : 4 226 € - Demande : 1 000 €</b>					
<i>Action portée par AILE :</i>					
<b>Loisirs familles :</b>					
<b>Coût : 9 742 € - Demande : 2 500 €</b>					
<i>Action portée par AILE :</i>					
<b>Lire, élire, imaginer, réaliser, partager :</b>					
<b>Coût : 6 000 € - Demande : 3 500 €</b>					
<i>Action portée par AILE :</i>					
<b>Favoriser l'implication des habitants dans la vie sociale et développer les initiatives :</b>					
<b>Coût : 11 000 € - Demande : 7 000 €</b>					
<i>Action portée par AILE :</i>					
<b>Semaines contre le racisme :</b>					
<b>Coût : 6 000 € - Demande : 4 000 €</b>					
<b>Axe 7 : Favoriser le développement des pratiques culturelles et l'accès à celles-ci</b>					
<i>Actions portées par le CLC :</i>					
<b>Rencontres et formations culturelles :</b>					
<b>Coût : 8 110 € - Demande : 3 000 €</b>					
<b>Report du financement 2006.</b>					

Copie certifiée conforme - et ont signé les membres présents. Le Maire - Conseiller Général : Marc Baietto